



Le Ministre

N° 0133 /MFP/CAB/DAJC/SDC/db

COMMUNIQUE

Par communiqué n°0031/MFP/DGFP/DAJC du 11 janvier 2023, les fonctionnaires ex-exilés ont été informés de la prorogation de la date de l'opération de leur réintégration exceptionnelle à la Fonction Publique, qui court désormais jusqu'au mardi 31 janvier 2023, délai de rigueur.

A titre de précision, cette opération ne vise que les fonctionnaires, personnels civils de l'Etat, à l'exclusion des agents des Forces de Défense et de Sécurité (Militaires, Gendarmes et Policiers) ainsi que les Magistrats et les Greffiers qui sont soumis à des régimes particuliers.

Fait à Abidjan, le **25 JAN 2023**



Anne Désirée OULOTO

